

Reportez chaque devis dans une colonne. Comparez d'abord les six premières lignes, puis le prix. Un écart de prix qui s'explique par deux sondages en moins n'est pas une économie.

Poste comparé	Devis A	Devis B	Devis C
Nom du bureau d'études			
Date et numéro du devis			
Mission proposée			
Nombre de points de sondage			
Profondeur annoncée par sondage			
Technique de sondage			
Essais en laboratoire			
Plan d'implantation fourni			
Délai de remise du rapport			
Déclarations de réseaux prises en charge			
Rebouchage et remise en état			
Attestation d'assurance jointe			
Déplacement compté à part			
Prix hors taxes			
Prix toutes taxes comprises			
Validité du devis			
Prix rapporté au nombre de sondages			

La ligne qui révèle tout

La dernière ligne se calcule en divisant le prix hors taxes par le nombre de points de sondage. Deux devis affichés à 900 et 1 400 euros peuvent aboutir au même coût unitaire, avec deux sondages d'un côté et trois de l'autre. C'est ce rapport qui dit lequel est réellement plus cher.

Vos observations

Devis retenu

Motif du choix

Points à faire préciser avant signature

Avant d'utiliser ce document

Cette grille compare des contenus de prestation, pas des compétences. Le prix le plus bas n'est pas le mauvais choix, le plus élevé n'est pas le meilleur. Demandez au bureau d'études de justifier son programme de sondages avant d'arbitrer sur le seul montant.

Avertissement

Ce document est un modèle d'aide et un exemple de présentation. Il n'a aucune valeur contractuelle, réglementaire ni juridique, et ne remplace ni une étude, ni un conseil professionnel. ExpertGeoTechnique.com n'intervient pas dans votre dossier et décline toute responsabilité quant à l'usage qui en est fait, aux décisions prises à partir de ces éléments et à leurs conséquences techniques, financières ou juridiques. Chaque terrain et chaque situation restent particuliers.

En cas de doute, faites toujours appel à un professionnel ou à un juriste. Un bureau d'études géotechniques pour l'étude du terrain et l'interprétation d'un rapport. Un notaire ou un avocat pour toute clause et tout acte. Votre assureur pour une démarche d'indemnisation. Votre mairie pour les questions d'urbanisme.

Votre projet demande une étude de sol

Décrivez votre parcelle et votre projet une seule fois, plusieurs bureaux d'études géotechniques vous répondent avec leur devis. expertgeotechnique.com/devis-geotechnique